

Compte rendu séance du conseil municipal du 27 janvier 2026

- Désignation secrétaire de séance : Jacques Mordret
- Approbation du procès-verbal du C.M du 11 décembre : à l'unanimité
- Point 11 de l'ordre du jour : projet de l'entreprise Brousse T.P d'implanter une installation de traitement et de stockage de matériaux et déchets inertes sur le site des anciennes ordures ménagères de Martel. M.Brousse présente le projet au conseil municipal. Nous faisons préciser le point suivant : Le site sera ouvert à toutes les entreprises de BTP ainsi qu'aux particuliers pendant les heures d'ouverture. Les entrants seront effectivement pesés ainsi que vérifiés (le but étant de collecter le maximum de déchets inertes afin d'éviter les dépôts sauvages, les matériaux non inertes et les remblaiements de zones protégées). Un employé sera affecté à ce contrôle. L'entreprise prévoit 3 emplois.

Après le départ de M.Brousse, le conseil municipal est invité à donner son avis : favorable à l'unanimité

- Désherbage des collections de la médiathèque : il s'agit de supprimer de la liste et de l'offre de prêt les ouvrages obsolètes ou abîmés. Les bénévoles aidés par un bibliothécaire itinérant ont procédé à cette opération. Dans un an, les ouvrages retirés pourront être placés dans les boîtes à livres ou donnés à des associations. *Nous faisons remarquer que cette disposition avait déjà été prise par la municipalité précédente dans les mêmes termes et restait donc d'actualité. Voté à l'unanimité*
- Convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat des eaux (SMECMVD) : M. le Maire rappelle que par délibération n° D422024 en date du 30 mai 2024., la Commune a accepté de transférer la compétence « Assainissement Collectif » au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD) à compter du 1er janvier 2025.

Pour l'exercice 2026, le temps d'une structuration du service à l'échelle syndicale, il est convenu que l'exploitation de la compétence s'appuie sur le personnel technique communal jusqu'à présent dédié à ces missions.

La Commune reste l'employeur du personnel. Cependant le SMECMVD s'engage à rembourser à la Commune les charges de personnel engendrées ainsi que les frais de fonctionnement inhérents à l'exploitation du service d'assainissement collectif.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approver la convention de mise à disposition de personnel et l'autoriser à la signer. Voté à l'unanimité

- Subvention exceptionnelle pour le Congrès des secrétaires de mairies : 150 € : voté à l'unanimité
- Appel à candidature pour l'installation et l'exploitation d'un « food-truck » sur la zone de loisirs de Gluges : le cahier des charges sera modifié en vue d'avoir une prestation sérieuse et qualitative. voté à l'unanimité
- Libération d'un compte à terme ouvert auprès de l'Etat : la commune ayant un besoin de financement de 35 000 €, elle doit libérer cette somme d'un compte à terme : voté à l'unanimité

- Appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : pour bâtir un Club-House destiné aux joueurs du ValRoc Foot et du Tennis club de Martel, à la place de l'actuel bâtiment du Comité des fêtes. Le reste à charge de la commune s'élèverait à 34 654.55 €.

DEPENSES ELIGIBLES		RECETTES		
Libellé	Montant en € H.T		Subvention sollicitée en € H.T	Pourcentage
Maîtrise d'œuvre	17 544.34	ETAT(DETR)	51 981,82	30%
Travaux	153 613.39	DEPARTEMENT (FAST)	34 654.55	20%
CSPS	2115.00	EPCI Cauvaldor	31 981.82	18.46 %
		Fédération de foot	20 000	11.54 %
		AUTOFINANCEMENT	34 654.55	20%
TOTAL	173 272.73		173 272.73	100%

- Création d'un poste permanent par promotion interne, en proposant à M.Julien Fouilloux d'accéder à la qualification d'Agent de maîtrise. voté à l'unanimité
- Acceptation de dons pour l'Eglise Saint-Maur : la somme des dons atteignant environ 19 000 €, la commune propose d'ouvrir une régie pour affecter ces dons spécifiques. voté à l'unanimité
- Informations diverses :
 - Courriers reçus par le maire :
 - la coordination rurale demande le retrait du drapeau européen : refus du maire
 - La commune de Floirac fait un don de 1000 € pour la chapelle de Maraden
 - Le remplacement des éclairages par des ampoules LED est en cours.